SAGE Vilaine

Commission Locale de l'Eau

Séance du 23 mai 2006

à Blain (44)

Délibération

1/ Information sur la mise en place de contrats régionaux de mise en œuvre du SAGE

Etaient présents :

Collège des Elus :
Mesdames Andrée GAUDOIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire – Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan - Annie DAVY, Maire de Bédée (35) - Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44).
Messieurs Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay (56) – Henri BRIAND, Maire de Saint-Marcel (56) - Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) – Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – François HERVIEUX, Conseiller Général du Morbihan - Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne, Président de la CLE du SAGE Vilaine – Michel TEXIER, Maire de Férel (56) - Marcel VERGER, Conseiller Général de la Loire-Atlantique.
Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :
Madame Françoise LACHERON, Bretagne Vivante - SEPNB.
Messieurs Michel DEMOLDER, Président du Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine - Henri DEUDON, SAUR – Jacques HAMONIC, Ligue Régionale de Canoë-Kayak de Bretagne - Hervé LE BOULER, Union Régionale des FDPPMA des Régions Pays de Loire, Centre – Michel LOQUET, Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique – Pascal MÉTAYER, Conchyliculteur - Camille RIGAUD, Président de l'Association « Eau & Rivières de Bretagne ».
Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :
Mesdames Françoise DELABY, DIREN des Pays de la Loire, représentant le Préfet de la Région des Pays de la Loire - Annie DUFAY, DIREN Centre, représentant le Préfet coordonnateur de bassin - Pascale FAURE, MISE d'Ille et Vilaine - Sylvie GUICHOUX-CLÉMENT, DDAF d'Ille et Vilaine, représentant la Préfète d'Ille et Vilaine - Fabienne HERBINOT, DIREN Bretagne – Représentant la Préfète de la Région Bretagne.
Messieurs Pierre AUROUSSEAU, Professeur Agrocampus de Rennes – Pierre-Marie CHAPON, Conseil Supérieur de la Pêche - Romain CHAUVIERE, MISE du Morbihan – Alain CRAVE, Chargé de Recherche CNRS, Géosciences - Philippe DUGRAVOT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châteaubriant, représentant le Préfet de la Loire-Atlantique - Paul FERRAND, Responsable du Pôle de l'Eau de la Loire-Atlantique – Robert LE GENTIL, Agence de l'Eau Loire Bretagne (Agence de Nantes), – Daniel SALAUN, MISE des Côtes d'Armor, représentant le Préfet des Côtes d'Armor.

Etaient excusés :

Mesdames Nicole BOUILLON, Conseillère Générale de la Mayenne - Isabelle THOMAS & Annie LE POEZAT, Conseillères Régionales de Bretagne – Marie-Jo HAMARD, Conseillère Générale du Maine et Loire - Adeline L'HONEN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire.
Messieurs Daniel BARON, Maire d'Allaire (56) - Jean-Michel BOLLÉ, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Joël BOUVET, Maire de Brécé (35) - Jo BROHAN, Conseiller Général du Morbihan – Christian CANONNE, Conseiller Général de la Loire-Atlantique – Jean-Louis CHALOIS, Maire de Caulnes (22) – Michel DAVID, Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - Philippe DAUNAY, Maire de Sens-de-Bretagne (35) – Henri DEROIN, Maire de Ploubalay (22) – Yves DONGUY, SEPNB - Marcel ETIENNE, SADE – Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Gilles GRIMAUD, Conseiller Général du Maine et Loire - Joël LABBÉ, Conseiller Général du Morbihan – Etienne LACOMBE, Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest - Denis LECLERC, Conseiller Général des Côtes d'Armor - Gérard LUCAS, CCI de Rennes - Yvon MAHÉ, Conseiller Général de la Loire-Atlantique, Président de l'IAV – Jean-Luc MADOUASSE, Maire de Saint-Martin sur Oust (56) - Michel MAHÉAS, Maire de Rieux (56) - Joël MAUPILÉ, Maire de Dompierre du Chemin (35) - Maurice MÉLOIS, Conseiller Général du Morbihan – Joseph MÉNARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – René MORICE, Maire de Glénac (56) – Jacques PAINVIN, Directeur de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest - Yves QUÉTÉ, Ingénieur Géo Sciences à l'Université de Rennes1 - René RÉGNAULT, Maire de Samson sur Rance (22) – Michel ROMESTAIN, Directeur Régional de VÉOLIA Eau - Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan - Christian TRICOT, Union Régionale des FDPPMA de Bretagne – Daniel TROTOUX, Maire de Saint-Armel (35).

Assistaient également à la séance :

Mesdames Gwénaël ARTUR, Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine – Céline CIBIEN, DDAF de la Loire-Atlantique - Delphine FORESTIER, Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Don - Carole FOUVILLE, Animatrice au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu – Françoise KERFANT, DDE d'Ille et Vilaine - Christine ROLEZ, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Redon.
Messieurs Nicolas DOUCHIN, Médiateur de l'eau au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Chère – Bertrand BARBIER-THALY, Technicien au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Trévelo – Frédéric FAISSOLLE, Conseil Général de la Loire-Atlantique – Jacky FLIPPOT, Adjoint au Maire de Blain (44) - Jean-Louis GIRARD, Sous-Préfecture de Redon – Jean-Luc GUILLAUME, Adjoint au Maire de Redon - Bernard JOULAIN, Mairie de Blain (44) – Philippe LAGUIONTE, Doctorant Géosciences CNRS - Frédéric POULLAIN, Conseil Général des Côtes d'Armor.
Services de l'IAV :
Mle Myriam MARTINS, Secrétariat de la CLE.
Messieurs Michel ALLANIC, Directeur – Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine - Sébastien BARON, Chargé de Mission « Programme de vulnérabilité auprès des entreprises dans le cadre de la lutte contre les inondations – Aldo PENASSO, Ingénieur Hydrologue - Anthony THOMAS, Stagiaire (réalisation inventaire des cours d'eau).

En faisant du "bon état écologique" des masses d'eau un résultat impératif avant 2015, la Directive Cadre sur l'Eau nous pose la question de la conduite des actions de terrain visant à la fois l'entretien des milieux et la restauration de la qualité. En termes de politiques publiques, la question posée revient à celle de l'application des actions sur des territoires naturels que sont les bassins versants. Il s'agit donc de donner un cadre adapté, cohérent et durable à l'ensemble des financements vers les structures mettant en œuvre les programmes visant à la réussite des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, exprimés par les SDAGE et SAGE.

Les deux régions Bretagne et Pays de la Loire proposent des mécanismes de contractualisation pour mettre en place de façon opérationnelle leurs financements pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le cadre du "contrat régional de bassin versant" de la Région Pays de la Loire est maintenant publié, celui du "contrat de SAGE" de la région Bretagne a été récemment décrit dans ces grandes lignes, mais n'est pas encore opérationnel. Les objectifs et principes généraux de ces deux contrats sont assez proches.

Le CRBV de la Région des Pays de la Loire repose sur la mise en œuvre d'actions à l'échelle des bassins versants où un SAGE est approuvé. Il repose sur une synthèse des enjeux des bassins versants, établis à partir du SAGE et approuvée par la CLE. Il se poursuit par un programme d'actions à engager sur trois ans. L'ensemble du champ des politiques de l'eau et des milieux aquatiques est visé, mais le rapport de l'Assemblée régionale insiste davantage sur les actions de restauration du milieu et précise que les actions agricoles seront examinées au cas par cas. Le taux d'intervention de la région varie selon les actions hors animation avec un maximum de 80%, et un taux moyen, pour la totalité du contrat, qui doit rester inférieur ou égal à 40%.

L'animation du contrat est présentée à travers celle de l'animation de la CLE (et du financement de la structure porteuse). Une ligne de fonctionnement pour les opérateurs de terrain ("ingénierie locale ") est prévue, mais aux taux très bas de 5%. Le contrat sera signé pour une durée de 3 ans.

Le Contrat de SAGE de la Région Bretagne s'articule à deux niveaux : le premier est celui du cadre défini par le SAGE, signé par la Région, la CLE, et l'EPTB porteur ; le second est le contrat opérationnel "territoires d'eau" déclinant les actions des opérateurs locaux (les "syndicats de rivière") et signés avec eux.

Le contrat avec l'EPTB prévoit, outre la poursuite de l'animation de la CLE, une mission d'appui à la mise en place, à l'animation et à la coordination des programmes d'action territorialisés.

Les contrats opérationnels de bassin "territoires d'eau" visent l'ensemble du champ des politiques de l'eau dans l'objectif de réussite de la DCE et exigent une organisation permettant la concertation entre tous les acteurs locaux, et des actions vers l'ensemble des publics.

Les taux d'intervention ne sont pas encore annoncés par la Région Bretagne. Les contrats dureraient 3 ans et se mettraient en place à la fin de cette année.

Ces deux propositions de contractualisation sont particulièrement pertinentes car elle s'appuient sur la dynamique de la CLE, les orientations du SAGE, et permettent une mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du bassin.

On regrettera toutefois que le projet de contrat de la Région Pays de la Loire ne prenne pas en compte la taille du bassin de la Vilaine, et la subsidiarité affirmée par le SAGE. Le projet breton d'une contractualisation à deux niveaux permet de responsabiliser les maîtres d'ouvrages locaux et de prendre en compte les projets qui ne sont pas au même niveau d'avancement.

Nous devrons également porter dans cette contractualisation, l'expression du besoin indispensable de soutien au fonctionnement des structures opérationnelles locales, qui ne peut se résumer au fonctionnement de l'EPTB porteur de la CLE.

Après en avoir en avoir délibéré, la CLE :

- **prend note des propositions de contractualisation de la Région des Pays de la Loire et du projet comparable en cours d'élaboration par la Région Bretagne ;**
- **approuve le principe d'une contractualisation de bassin versant avec les Régions et autres partenaires financiers ;**
- **demande à l'IAV d'engager le travail technique de préparation des conventions ;**
- **rappelle les préconisations du SAGE sur la subsidiarité et le rôle à donner aux syndicats intercommunaux de rivière ;**
- **insiste sur la nécessité de prévoir, avec tous les financeurs, un renforcement des moyens de fonctionnement des structures de terrain.**

Jean-René MARSAC
Président de la CLE du SAGE Vilaine

SAGE Vilaine

Commission Locale de l'Eau

Séance du 23 mai 2006

à Blain (44)

Délibération

2/ « Vivre avec les crues : assurer la prévision, renforcer la prévention et engager les travaux nécessaires » – Etat d'avancement du dossier

Etaient présents :

Collège des Elus :
Mesdames Andrée GAUDOIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire – Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan - Annie DAVY, Maire de Bédée (35) - Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44).
Messieurs Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay (56) – Henri BRIAND, Maire de Saint-Marcel (56) - Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) – Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – François HERVIEUX, Conseiller Général du Morbihan - Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne, Président de la CLE du SAGE Vilaine – Michel TEXIER, Maire de Férel (56) - Marcel VERGER, Conseiller Général de la Loire-Atlantique.
Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :
Madame Françoise LACHERON, Bretagne Vivante - SEPNB.
Messieurs Michel DEMOLDER, Président du Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine - Henri DEUDON, SAUR – Jacques HAMONIC, Ligue Régionale de Canoë-Kayak de Bretagne - Hervé LE BOULER, Union Régionale des FDPPMA des Régions Pays de Loire, Centre – Michel LOQUET, Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique – Pascal MÉTAYER, Conchyliculteur - Camille RIGAUD, Président de l'Association « Eau & Rivières de Bretagne ».
Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :
Mesdames Françoise DELABY, DIREN des Pays de la Loire, représentant le Préfet de la Région des Pays de la Loire - Annie DUFAY, DIREN Centre, représentant le Préfet coordonnateur de bassin - Pascale FAURE, MISE d'Ille et Vilaine - Sylvie GUICHOUX-CLÉMENT, DDAF d'Ille et Vilaine, représentant la Préfète d'Ille et Vilaine - Fabienne HERBINOT, DIREN Bretagne – Représentant la Préfète de la Région Bretagne.
Messieurs Pierre AUROUSSEAU, Professeur Agrocampus de Rennes – Pierre-Marie CHAPON, Conseil Supérieur de la Pêche - Romain CHAUVIERE, MISE du Morbihan – Alain CRAVE, Chargé de Recherche CNRS, Géosciences - Philippe DUGRAVOT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châteaubriant, représentant le Préfet de la Loire-Atlantique - Paul FERRAND, Responsable du Pôle de l'Eau de la Loire-Atlantique – Robert LE GENTIL, Agence de l'Eau Loire Bretagne (Agence de Nantes), – Daniel SALAUN, MISE des Côtes d'Armor, représentant le Préfet des Côtes d'Armor.

Etaient excusés :

Mesdames Nicole BOUILLON, Conseillère Générale de la Mayenne - Isabelle THOMAS & Annie LE POEZAT, Conseillères Régionales de Bretagne – Marie-Jo HAMARD, Conseillère Générale du Maine et Loire - Adeline L'HONEN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire.
Messieurs Daniel BARON, Maire d'Allaire (56) - Jean-Michel BOLLÉ, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Joël BOUVET, Maire de Brécé (35) - Jo BROHAN, Conseiller Général du Morbihan – Christian CANONNE, Conseiller Général de la Loire-Atlantique – Jean-Louis CHALOIS, Maire de Caulnes (22) – Michel DAVID, Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - Philippe DAUNAY, Maire de Sens-de-Bretagne (35) – Henri DEROIN, Maire de Ploubalay (22) – Yves DONGUY, SEPNB - Marcel ETIENNE, SADE – Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Gilles GRIMAUD, Conseiller Général du Maine et Loire - Joël LABBÉ, Conseiller Général du Morbihan – Etienne LACOMBE, Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest - Denis LECLERC, Conseiller Général des Côtes d'Armor - Gérard LUCAS, CCI de Rennes - Yvon MAHÉ, Conseiller Général de la Loire-Atlantique, Président de l'IAV – Jean-Luc MADOUASSE, Maire de Saint-Martin sur Oust (56) - Michel MAHÉAS, Maire de Rieux (56) - Joël MAUPILÉ, Maire de Dompierre du Chemin (35) - Maurice MÉLOIS, Conseiller Général du Morbihan – Joseph MÉNARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – René MORICE, Maire de Glénac (56) – Jacques PAINVIN, Directeur de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest - Yves QUÉTÉ, Ingénieur Géo Sciences à l'Université de Rennes1 - René RÉGNAULT, Maire de Samson sur Rance (22) – Michel ROMESTAIN, Directeur Régional de VÉOLIA Eau - Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan - Christian TRICOT, Union Régionale des FDPPMA de Bretagne – Daniel TROTOUX, Maire de Saint-Armel (35).

Assistaient également à la séance :

Mesdames Gwénaël ARTUR, Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine – Céline CIBIEN, DDAF de la Loire-Atlantique - Delphine FORESTIER, Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Don - Carole FOUVILLE, Animatrice au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu – Françoise KERFANT, DDE d'Ille et Vilaine - Christine ROLEZ, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Redon.
Messieurs Nicolas DOUCHIN, Médiateur de l'eau au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Chère – Bertrand BARBIER-THALY, Technicien au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Trévelo – Frédéric FAISSOLLE, Conseil Général de la Loire-Atlantique – Jacky FLIPPOT, Adjoint au Maire de Blain (44) - Jean-Louis GIRARD, Sous-Préfecture de Redon – Jean-Luc GUILLAUME, Adjoint au Maire de Redon - Bernard JOULAIN, Mairie de Blain (44) – Philippe LAGUIONTE, Doctorant Géosciences CNRS - Frédéric POULLAIN, Conseil Général des Côtes d'Armor.
Services de l'IAV :
Mle Myriam MARTINS, Secrétariat de la CLE.
Messieurs Michel ALLANIC, Directeur – Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine - Sébastien BARON, Chargé de Mission « Programme de vulnérabilité auprès des entreprises dans le cadre de la lutte contre les inondations – Aldo PENASSO, Ingénieur Hydrologue - Anthony THOMAS, Stagiaire (réalisation inventaire des cours d'eau).

Faisant suite aux inondations rapprochées que le bassin de la Vilaine a connues entre 1995 et 2001, une Mission d'Expertise Interministérielle a proposé une série de mesures destinées à limiter l'impact des crues sur le bassin versant. Ces propositions ont été débattues par la CLE et intégrées au SAGE. Elles constituent le socle du chapitre « vivre avec les crues » (mesures 64 à 78).

Aujourd'hui, après cinq années sans crues fortes dont les deux dernières marquées par une sécheresse exceptionnelle, il apparaît nécessaire de faire un point d'étape général sur les projets de lutte contre les inondations :

- *pour montrer qu'ils avancent, même si les inondations ne font provisoirement plus la une de l'actualité ;*
- *pour rappeler que cette problématique, si elle ne constitue pas la priorité N° 1 du SAGE, représente un des axes forts qui ont conditionné son élaboration ;*
- *pour faire état des difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre des différentes mesures.*

Dans un souci de lisibilité, le plan de ce rapport a été bâti de façon linéaire : reprise point par point des mesures 64 à 78 du SAGE, en intégrant la mesure 40 sur la connaissance des débits.

La Clarification des Responsabilités

La **mesure 64** clarifie les responsabilités des différents acteurs de la lutte contre les inondations : Etat (en charge de la sécurité et de l'annonce), maires (qui doivent relayer l'annonce vers leurs concitoyens et qui sont responsables de la sécurité sur le territoire communal), collectivités locales et leurs groupements (qui ont vocation à engager les études et travaux permettant de réduire la vulnérabilité). Il n'appelle pas de commentaires particuliers.

L'évolution de la réglementation depuis quelques années (loi risque en 2003, loi de modernisation de la sécurité civile en 2004) est allée dans le sens d'une meilleure lisibilité des responsabilités de chacun, avec notamment la réforme des services d'annonce de crue (devenus Services de Prévisions des Crues - voir **mesure 67)**, la reconnaissance des Etablissement Publics Territoriaux de Bassin tels que l'IAV comme acteurs incontournables de la lutte contre les inondations, et l'obligation pour les communes concernées de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (voir **mesure 70**).

La **mesure 64** confie également à l'IAV une mission de coordination générale des actions des collectivités. A ce titre, une collaboration renforcée entre l'IAV et les principaux acteurs institutionnels du bassin est apparue comme une nécessité. Elle s'est concrétisée par la constitution en 2003 d'un Groupe Technique de Suivi sur les Inondations comprenant l'Etat, l'IAV, les Départements et les Régions. Les objectifs de ce Groupe de Suivi, qui se réunit à fréquence trimestrielle, sont d'étudier le plus en amont possible les projets émergeants, de faire prendre en compte certaines préconisations et orientations aux maîtres d'ouvrage, et de tenir un état des lieux régulier de l'avancement des projets.

Enfin, suite à un appel à projet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable lancé en octobre 2002, un Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le Bassin de la Vilaine a été contractualisé entre l'Etat, l'IAV, les Départements et les Régions, pour la période 2003 – 2006.

Ce plan reprend certaines préconisations du SAGE s'inscrivant plus précisément dans les domaines suivants : écrêtement des crues, développement de la prévision, développement de la conscience du risque et réduction de la vulnérabilité.

La Prévision et l'annonce

La **mesure 65** préconise d'étendre le réseau d'annonce aux bassins de l'Oust et du Meu. L'extension au bassin de l'Oust est effective depuis 2006. Les stations suivantes ont été mises en service : pont de la RD776 à Bohal sur la Claie, pont de la Chatouillette (RD122) à Bezon sur le Ninian, écluse de Malestroit sur l'Oust, barrage de Bosméléac à Allineuc sur l'Oust. Le bassin du Meu devrait être équipé au cours de l'été 2006. Deux nouvelles stations seront installées : à Gaël sur le Meu et à Iffendic sur le Garun. Par ailleurs, l'échelle existante à Bréal sous Montfort sur le Meu sera automatisée.

Dans le cadre de la bonne gestion du barrage d'Arzal, et conformément aux préconisations de la **mesure 40**, l'IAV a installé en 2001 une station de mesure de débits hauteur/vitesse sur la Vilaine, au pont de Cran à Saint Dolay. Une convention a été signée avec la Diren Bretagne afin que les données de cette station puissent intégrer la Banque Hydro **(mesure 66)**. Par ailleurs, deux nouvelles stations de mesure de débit ont été installées en 2006 par l'IAV : Ile aux Pies à Saint Vincent sur l'Oust et viaduc SNCF de Droulin à Langon sur la Vilaine. Ces stations auront vocation à améliorer la connaissance des débits sur l'aval du bassin, en crue comme en étiage. Il reste à étudier la faisabilité de deux nouvelles stations sur les bassins aval de l'Ille et du Meu.

L'année 2005 a vu la réorganisation de l'annonce de crue avec la mise en place des Services de Prévision des Crues (SPC). Les SPC ont notamment en charge la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues des cours d'eau désignés. Un service unique couvre depuis le 1er Juillet 2005 la région Bretagne, avec pour « territoire d'action » la Vilaine et les fleuves côtiers Bretons. Cette action répond directement à la **mesure 67** qui préconise la création d'un service d'annonce commun à l'ensemble du bassin de la Vilaine. Dans le même ordre d'idées, il est prévu à terme de fusionner les réseaux de mesure de la Diren et du SPC, afin de constituer une base de données globale pour l'hydrométrie.

Cette même **mesure 67** demande la tenue à niveau des outils mathématiques (modèles) permettant d'améliorer la prévision, et insiste sur la nécessaire collaboration, par convention, avec les collectivités ayant développé des modèles. L'étude générale en cours de réalisation (voir aussi **mesure 76**) permettra de répondre à cette demande. Le modèle hydraulique mis en place dans le cadre de cette étude sera transféré au SPC et à l'IAV. Il aura vocation à être utilisé pour simuler des aménagements, et sera à terme adapté pour constituer un modèle de prévision des crues opérationnel à l'échelle du bassin de la Vilaine, qui viendra compléter et enrichir les outils de prévision disponibles au SPC. Un des objectifs affiché est l'établissement de cartographies prévisionnelles de débordement sur les secteurs les plus sensibles, qui pourront être mises à dispositions des communes pour constituer un outil d'aide à la décision dans la gestion des crues, et notamment dans la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (voir **mesure 70**).

Un premier contact a été pris en ce sens avec la SPC au début de l'année 2006, et a permis de jeter les bases d'une future collaboration. Le partenariat qui pourrait se dessiner est le suivant : le SPC aurait en charge les domaines régaliens stricto sensu, et notamment la validation de la prévision, l'IAV pouvant assurer les simulations d'aménagement, mais aussi la réalisation des cartographies de débordement et leur diffusion aux communes concernées.

En tout état de cause, une convention devra être élaborée entre l'IAV et le SPC, les deux utilisateurs privilégiés du modèle, pour définir précisément les rôles, les domaines de compétence et les responsabilités de chacun, tant dans le domaine de l'utilisation que du développement ultérieur des outils (afin de s'assurer entre autres que les utilisateurs auront en permanence à disposition des outils à un stade de développement identique).

Cette convention devra être validée par les principaux acteurs concernés par les inondations (notamment les services de la préfecture), de façon à définir un cadre global comportant des objectifs et des moyens cohérents et partagés par tous.

La Prévention

La **mesure 68** demande clairement que soit marqué un coup d'arrêt aux constructions en zone inondable. Pour cela, l'accent doit être mis sur la réalisation des atlas de zones inondables et des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) qui sont de la responsabilité de l'Etat.

Les atlas des zones inondables des département d'Ille et Vilaine et du Morbihan ont été publiés. Ils couvrant la quasi-totalité du bassin de la Vilaine, à l'exception de la Chère, du Don et de l'Isac. Les atlas pour ces 3 trois sous bassin sont en cours de réalisation et devraient être publiés d'ici à la fin de l'année 2006.

Sept PPRI ont été prescrits sur le bassin de la Vilaine. Quatre d'entre eux sont approuvés à ce jour : Oust dans le département du Morbihan (26 communes), Meu/Garun (13 communes), Vilaine médiane (9 communes) et Vilaine aval (28 communes). Les trois autres devraient être approuvés d'ici à la fin de l'année : Vilaine amont (8 communes), Seiche-Ise (21 communes) et Agglomération Rennaise-Ille-Illet (42 communes).

A court terme, se pose la question de la révision du PPRI de la Vilaine aval. Une nouvelle simulation a été réalisée prenant en compte la concomitance d'une crue centennale de l'Oust et de la Vilaine. L'aléa correspondant a été cartographié. En fonction de sa traduction en terme de modification des enjeux, la décision de réviser ou non le PPRI actuel sera prise.

La **mesure 69** incite à engager une action contractuelle entre l'Etat et les collectivités, sous forme de Projets de Prévention des Risques ayant pour but d'accompagner les PPRI par des actions de réduction de la vulnérabilité, mais aussi de formation et de sensibilisation des populations exposées. A ce jour, aucun Projet de Prévention des Risques n'a été signé.

Toutefois, la mise en place d'un programme de réduction de la vulnérabilité ainsi que le développement d'actions de communication et de sensibilisation (voir **mesure 74**) font partie du PAPI Vilaine. Ce dernier étant un document contractuel qui lie l'Etat, l'IAV, les Départements et les Régions (voir **mesure 64**), on peut considérer qu'il répond à la demande, en substituant une contractualisation globale impliquant la collectivité « Chef de file » du SAGE à une multiplication de contractualisations locales qui auraient été beaucoup plus lourdes à mettre en place.

La mission de réduction de la vulnérabilité s'est traduite à l'IAV par le recrutement d'un chargé de mission pour une durée de 3 ans. L'accent a été mis dans un premier temps sur le milieu industriel, et sera étendu à moyen terme aux bâtiments artisanaux et commerciaux. Les principaux objectifs sont de réaliser une base de donnée des entreprises situées en zone inondable, de les inciter à se lancer dans une démarche de réduction de vulnérabilité aux inondations, et de les accompagner dans la phase de diagnostic.

Des conventions ont d'ores et déjà été signées avec plusieurs entreprises du bassin. Ce travail de longue haleine est mené en partenariat étroit avec les Chambres de Commerce et de l'Industrie et les Chambres des Métiers.

Le développement d'une « mémoire » formelle de l'inondation est un des axes sur lesquels le SAGE insiste à travers la **mesure 70**, en demandant qu'un plan approuvé par le Conseil Municipal localisant les zones inondées soit joint à toute demande de classement d'une commune sinistrée. Les Dicrim, élaborés par le Maire, répondent partiellement à cette demande, en précisant entre autres les évènements significatifs ayant eu lieu à l'échelle de la commune.

Parallèlement, l'IAV s'est engagée au travers du PAPI dans une politique d'aide à l'information préventive, par un accompagnement des communes qui le souhaitent dans la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde. Réalisés sous l'autorité du Maire, ils définissent l'organisation prévue par la commune pour organiser l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Une première expérience aura lieu avec la commune de Saint Nicolas de Redon. Il semble essentiel de mettre l'accent sur cet aspect, les PCS étant des éléments importants dans la formalisation à l'échelle communale d'une « mémoire de l'inondation » qui aille au-delà des quelques années qui suivent les épisodes de crue importants.

La **mesure 71** met l'accent sur la limitation des ruissellements brutaux par des mesures telles que la couverture des sols nus l'hiver ou la mise en place de bandes enherbées. Ces mesures sont systématiquement préconisées lors des études générales financées sur des crédits publics (études préalables aux contrats restauration-entretien, études de bassin versant, schémas directeurs d'assainissement pluvial…). Il est difficile toutefois d'évaluer la réelle prise en compte de ces propositions par les maîtres d'ouvrages locaux et à fortiori leur impact sur les petites crues.

La prise en compte du risque d'aggravation des crues lors de l'élaboration des dossiers puis lors de leur instruction, telle que préconisée par la **mesure 72**, peut aujourd'hui être considéré comme avérée. Il serait aujourd'hui impossible à l'IAV, organisme « chef de file » pour la mise œuvre du SAGE, de valider un projet de lutte contre les inondations si les impacts en amont comme en aval n'ont pas été étudiés en détail.

Un appel à proposition de recherche a été lancé en 2004 par l'IAV, avec le soutien financier de la Diren et du Conseil Régional de Bretagne, sur la thématique des inondations. Les axes scientifiques ont été élaborés en concertation avec le CAREN. Deux projets ont été sélectionnés, l'un portant sur la perception des inondations, l'autre sur l'impact des crues sur les transports solides entre Rennes et Arzal. Cette démarche, qui répond directement à la **mesure 73,** se doit d'être pérennisée, pour donner naissance à une véritable dynamique de recherche sur les inondations à l'échelle du bassin.

Les actions de communication et de sensibilisation demandées à la **mesure 74,** bien qu'intégrés au PAPI, n'ont pas encore été réellement développées. Il semble en effet important d'établir préalablement un plan de communication, au besoin avec l'aide de professionnels, de façon à éviter une succession d'actions ponctuelles et non coordonnées dont l'impact sur les populations serait limité. L'accent doit être mis sur cet aspect dans les deux années à venir. A court terme toutefois (2007), la pose de repères physiques de crue sur le bassin, action menée par l'IAV en concertation avec les communes, devrait constituer une première étape dans le développement d'une culture du risque.

La protection

Les dispositions de la **mesure 75** semblent aujourd'hui un fait admis par tous. Il est illusoire de vouloir se protéger totalement contre les inondation (le risque « 0 » n'existe pas…), et la meilleure échelle pour appréhender le phénomène reste le bassin versant.
L'étude de modélisation en cours de réalisation sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV s'inscrit parfaitement dans cette logique et répond par ailleurs à l'une des demandes de la **mesure 76**.

Ses principaux objectifs sont d'étudier à l'échelle du bassin les mécanismes de formation et de propagation des crues (avec une attention particulière portée à « l'horloge des crues »), de pouvoir simuler des aménagements dans une perspective globale, et de servir de base de base au développement du futur modèle de prévision des crues (voir aussi **mesure 67**). Les conclusions de l'étude sont attendues pour la fin de l'année 2006. Comme déjà indiqué, les modèles complets seront alors transférés à l'IAV et au SPC.

Parmi les autres demandes de la **mesure 76,** figure la mise en place au sein de l'IAV d'une expertise hydraulique permanente et qualifiée. Celle-ci est effective depuis 2003. L'IAV a déjà répondu favorablement a des sollicitations émanent de maîtres d'ouvrages locaux pour une assistance technique dans la réalisation d'études hydrauliques (Syndicat des Rives de l'Oust, Syndicat du Don) ou pour assurer la maîtrise d'ouvrages de travaux (Syndicat de la Chère).

Concernant les travaux, un état détaillé de l'avancement des différents projets listés dans le SAGE **(mesure 76 et annexe 4)**, est fourni en annexe 1 du présent rapport. Les principaux points à retenir sont les suivants :

- L'arasement de l'ancien barrage à marée de Redon a été réalisé en 2002 ;
- Un programme de protections localisées a été finalisé sur le quartier de la digue à Saint Nicolas de Redon en 2005. L'originalité de ce projet est qu'il intègre un programme de réduction de la vulnérabilité et de reconquête de parcelles inondables par délocalisation d'entreprises sensibles ;
- Une protection localisée autour du Leclerc de Saint Nicolas (digue de ceinture) a été réalisée en 2003 ;
- La ville de Redon a obtenu en 2005 l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la mise en place de parapets de protection le long du quai Duguay Trouin ;
- Suite aux propositions de la mission d'expertise Interministérielle, des études complémentaires ont été réalisés en 2004 sur les secteurs de Guichen-Pont Réan et Guipry-Messac, sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV. Un programme d'aménagement a été validé en juillet 2005 par le Conseil Général d'Ille et Vilaine (curage des biefs de Malon et du Boel, réaménagement du lit majeur rive gauche de la Vilaine en amont du viaduc SNCF des Corbinières). L'année 2006 sera consacrée à la réalisation des études réglementaires et des dossiers d'avant-projet ;
- Les études d'avant-projet ainsi que l'étude d'impact du programme global d'aménagement de la confluence Oust-Vilaine sont en voie de finalisation. Les différentes actions sont détaillées en annexe 2. Une modélisation hydraulique complémentaire a mis en évidence le faible impact hydraulique du reprofilage de la Vilaine à la Goule d'Eau en regard de son coût de réalisation (6 millions d'€ HT) et de son impact environnemental (800 000 m^3 de déblais à extraire). En conséquence, cet aménagement a été retiré du programme. L'avant-projet global et l'étude d'impact seront finalisés cet été, et les dossiers réglementaires transmis aux services instructeurs à l'automne ;

- La maîtrise d'ouvrage du programme d'aménagement du bassin de la Chère a été transférée à l'IAV à la demande du Syndicat. L'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été obtenue en octobre 2005. L'année 2006 sera consacrée aux études d'avant-projet.

La **mesure 77** n'appelle pas de commentaires particuliers. Le programme de travaux de la confluence Oust-Vilaine (voir plus haut) constitue la solution alternative retenue en lieu et place de la réalisation du canal de décharge.
La mise en place de nouvelles zones d'écrêtement **(mesure 78)**, est conditionnée par les conclusions de l'étude de modélisation, qui permettra de mettre en évidence les sous bassins à ralentir, sur lesquels une recherche de sites pourra être engagée.

Enfin quelques projets supplémentaires ont émergé depuis l'approbation du SAGE :

Une étude de bassin versant a été réalisée sur le Meu, et a permis de définir un programme d'aménagement centré sur la mise en place de zones de rétention. Les travaux ne sont pas réalisés à ce jour.

Une étude similaire est en cours sur le bassin de l'Ille, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, crée en 2004. Les conclusions de l'étude ne sont pas encore publiées.

Une étude hydraulique de définition d'aménagements de protection contre les inondations a été commanditée par la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux (agglomération de Malestroit). L'étude préalable est terminée, mais le maître d'ouvrage n'a pas statué sur un programme d'aménagement. Au vu du coût probablement élevé des aménagements, se pose en effet le problème de la future maîtrise d'ouvrage des travaux.

Après avoir écouté l'exposé et délibéré, la CLE :

- **prend acte de l'avancement du dossier inondation et propose quelques modifications du rapport final (en particulier incorporation d'une fiche financière) ;**
- **demande à l'IAV d'organiser une réunion de présentation du projet de travaux dans le secteur de Redon.**

Jean-René MARSAC
Président de la CLE du SAGE Vilaine

ANNEXE 1

Aménagements et études susceptibles de prévenir les inondations (annexe 4 du SAGE) :

Etat d'avancement

Annexe 4

Aménagements et études susceptibles de prévenir les inondations (rapport de la mission interministérielle)

1 - Etudes préopérationnelles.

Secteur	Objet	Remarques
Bassin	Modélisation hydraulique du bassin de la Vilaine	Etude globale
Bassin	Modèles de prévision des crues	Etude globale
Estuaire	Modèle hydrosédimentaire Estuaire	Etude globale, préconisée par ailleurs au chapitre estuaire
Axe fluvial	Études de sédimentologie - Rennes - la goule d'eau	Etude liée à des travaux
Secteur de Rennes-Vitré	Amélioration de la gestion des vannages sur la Vilaine entre Rennes et Vitré	Etude pour l'amélioration de la gestion
Secteur de Redon	Recherche de sites d'expansion des crues le long de l'Oust et de ses affluents	Etude pour l'amélioration de la gestion
Secteur de Redon	Recherche de sites d'expansion des crues en amont de Redon pour limiter les submersions dans la ville	Etude pour l'amélioration de la gestion
Secteur de l'Ille	Étude pour l'utilisation éventuelle des retenues du Boulet de Bazouges sous Hédé et de Hédé	Etude pour l'amélioration de la gestion
Secteur de Rennes-Vitré	Modernisation de la gestion des trois barrages de la Haute Vilaine	Etude en cours
Secteur d'Arzal	Modification des règles de gestion du barrage d'Arzal	Cf chapitre "estuaire"
Bassin aval	Inventaire des sites pouvant recevoir des déblais de dragage ou d'arasement	Etude ne figurant pas dans le rapport de la mission, proposée après publication

2 – Aménagements pouvant être engagés rapidement (ne nécessitant pas d'études complémentaires importantes)

n° et légende sur la carte donnée dans l'atlas	Localisation	Opérations
1 Démolition barrage et hauts fonds	Secteur de Redon	Effacement de l'ancien barrage de Redon et enlèvement de hauts fonds d'extension limitée
2 Confortation digue	Secteur de Redon	Confortement de la digue déjà réalisée en rive gauche de la Vilaine à Redon
3 Aménagement de la Chère	Secteur de Châteaubriant	Exécution du programme de travaux établi par le syndicat d'aménagement hydraulique de la Chère. Etudes de définition à finir
4 Protections amovibles	Secteur de Redon	Expérimentation de protections amovibles sur certains sites
5 Vannes sur la route des marais	Secteur de Redon	Mise en place de batardeaux sur les dalots de la route des marais (RD 775)
6 Protections localisées des habitations	Secteur de Redon	Protections localisées de la zone d'habitation du Châtelet
7 Vannes sur égouts	Secteur de Redon	Contrôle des vannes de débouchés du réseau d'égouts des quartiers bas d'Aucfer et de la Rue
8 Parapets sur quais	Secteur de Redon	Rehaussement des parapets le long des quais Jean Bart et Duguay Trouin
9 Amélioration écoulement vers douves	Secteur de Redon	Remodelage de la piste située au sud de la RD164
10 Protection provisoires	Secteur de Redon	Protections localisées et provisoires du centre Leclerc sur la zone industrielle de St-Nicolas de Redon
11 Arasement remblais	Secteur de Redon	Enlèvement de la digue existante en rive droite de la Vilaine, dans le secteur du goulet de Rieux
12 Aménagements ponctuels	Secteur de Guipry-Rennes	Aménagements ponctuels divers dans le secteur du Boël
13 Déplacement du Blosne	Secteur de Rennes	Déplacement du Blone à Rennes
14 Dégagement lit majeur	Secteur de Chateaubourg-Vitré	Dégagement du lit majeur de la Vilaine à Châteaubourg
15 Evacuation route	Secteur de Chateaubourg-Vitré	Amélioration de la capacité d'évacuation au droit de la route située en aval des abattoirs de Vitré
16 Dégagement lit mineur	Secteur de Chateaubourg-Vitré	Enlèvement d'obstacles dans le lit mineur de la Vilaine à Vitré
17 Protection habitations	Secteur de l'Ille et l'Illet	Protection du quartier de la Motte Brûlon

3 - Aménagements devant faire l'objet d'études préalables.

n° et légende sur la carte donnée dans l'atlas	Secteur	Opérations
18 Ouvrages de décharge sous les voies	Redon	Amélioration des ouvrages de décharge sous les voies qui traversent l'Oust. Courée-Vielle Draye
19 Recalibrage vilaine	Redon	Recalibrage de la Vilaine au passage de Redon
20 Calibrage et curage limité	Redon	Calibrage et curage limités de la Vilaine, entre le confluent de l'Oust et la zone de Cran, avec réduction des obstacles dans le lit majeur
21 Elargissement Oust	Redon	Elargissement du lit majeur de l'Oust en rive gauche, au voisinage de son confluent avec la Vilaine, avec réalisation d'ouvrages de décharge sous la RD 775
22 Remise en état des douves	Redon	Remise en état du réseau de douves existant au droit de la zone portuaire
23 Reprofilage du confluent	Redon	Reprofilage du confluent de l'Oust et de la Vilaine
24 Dragages estuariens	Secteur d'Arzal	Dragage de l'estuaire extérieur de la Vilaine, en aval du barrage d'Arzal
25 Mise hors d'eau RD 164	Redon	Mise hors d'eau des voies routières de desserte de Redon RD 164
26 Mise hors d'eau RD 775	Redon	Mise hors d'eau des voies routières de desserte de Redon RD 775
27 Mise hors d'eau RD 764	Redon	Mise hors d'eau des voies routières de desserte de Redon RD 764
28 Curage	La Chapelle de Brain-Guipry	Curage de la Vilaine
29 Ecoulement viaduc des Corbinères	La Chapelle de Brain-Guipry	Amélioration de l'écoulement au viaduc de Corbinières et des abords du pont de la RD 53
30 Aménagements ponctuels	Guipry- Rennes	Aménagement ponctuels dans le secteur du Boël
31 Curage du bief	Guipry-Rennes	Curage du bief de Pont-Réan-Le Boël
32 Digue rive droite	Guipry-Rennes	Projet de digue en rive droite à Guichen-Pont-Réan
33 Aménagement gravières	Guipry-Rennes	Mise en place d'un dispositif de rétention à l'aval de Rennes, dans une zone de gravières
34 Evacuation RN 24	Mordelles	Mise à niveau du dispositif d'évacuation des eaux du Meu au droit de la RN 24, à Mordelles
35 Vannages sur l'Ille	l'Ille et l'Illet	Remise en état des vannages sur l'Ille au droit du quartier Saint-Martin, à Rennes
36 Bassin de retenue	l'Ille et l'Illet	Aménagement d'un bassin de retenue sur l'Illet

1. Etudes pré opérationnelles

Objet	Etat d'avancement
Modélisation hydraulique du bassin de la Vilaine	En cours Finalisation fin 2006
Modèle de prévision des crues	A lancer une fois l'étude de modélisation terminée
Etude de sédimentologie Rennes – Le Goule d'Eau	En cours de réalisation dans le cadre du programme de recherche Finalisation octobre 2007
Amélioration de la gestion des vannages entre Rennes et Vitré	A lancer
Recherche de sites d'expansion de crue le long de l'Oust et de ses affluents	A lancer une fois l'étude de modélisation terminée
Recherche de sites d'expansion de crue en amont de Redon	A lancer une fois l'étude de modélisation terminée
Etude pour l'utilisation éventuelle des retenues du Boulet de Bazouges sous Hédé et Hédé	A étudier dans le cadre de l'étude de bassin versant sur l'Ille en cours de réalisation
Modernisation de la gestion des barrages de la Haute Vilaine	Etude terminée
Inventaire des sites pouvant recevoir des déblais de dragage ou d'arasement	Etude terminée

2. Aménagements pouvant être engagés rapidement

N° et légende sur la carte	Avancement
1	Réalisé
2	Réalisé
3	Maîtrise d'ouvrage transférée à l'IAV Autorisation loi sur l'eau obtenue - Avant-projet en cours
4	Réalisation du programme de protection rapprochée du quartier de la digue à Saint Nicolas de Redon
5	Aménagements remplacés par une digue longeant la RD775 (route impropre à supporter les contraintes hydrauliques) Fait partie du projet global « confluence Oust/Vilaine » Avant-projet et dossiers réglementaires en cours
6	
7	Non réalisé
8	Autorisation loi sur l'eau obtenue en 2005
9	Non réalisé
10	Réalisé
11	Fait partie du projet global « confluence Oust/Vilaine » Avant-projet et dossiers réglementaires en cours
12	Non pris en compte du fait du curage du bief du Boel (voir 31)
13	A réaliser
14	A réaliser
15	A réaliser
16	A réaliser
17	A réaliser

3. Aménagements devant faire l'objet d'études préalables

N° et légende sur la carte	Avancement
18	Aménagements remplacés par une digue longeant la RD775 (route impropre à supporter les contraintes hydrauliques) Fait partie du projet global « confluence Oust/Vilaine » Avant-projet et dossiers réglementaires en cours
19	Aménagement abandonné
20	Aménagement abandonné (hydrauliquement non concluant)
21	Fait partie du projet global « confluence Oust/Vilaine » Avant-projet et dossiers réglementaires en cours
22	Non réalisé
23	Reprofilage de la Vilaine à la Goule d'eau abandonné (hydrauliquement non concluant)
24	Problématique estuarienne
25	Non réalisé
26	Fait partie du projet global « confluence Oust/Vilaine » Avant-projet et dossiers réglementaires en cours
27	Fait partie du projet global « confluence Oust/Vilaine » Avant-projet et dossiers réglementaires en cours
28	Etude hydraulique préalable terminée – projet validé Avant-projet et études réglementaires en cours
29	
30	Etude hydraulique préalable terminée Programme retenu : curage du bief Pont Réan- Le Boel Avant-projet et études réglementaires en cours
31	
32	
33	A étudier dans le cadre de l'étude globale
34	A réaliser
35	A réaliser
36	A étudier dans le cadre de l'étude globale
37 (hors SAGE)	Mise en place de zones de rétention sur le bassin du Meu Etude hydraulique globale terminée Programme d'aménagement validé
38 (hors SAGE)	Aménagement de protection contre les inondations sur l'agglomération de Malestroit Etude hydraulique préalable terminée mais programme d'aménagement non validé Maîtrise d'ouvrage des travaux à définir
39 (hors SAGE)	Mise en place de zones de rétention sur le bassin de l'Ille/Illet A valider dans le cadre de l'étude de modélisation du bassin de la Vilaine, en cours de réalisation

Estimation financière des principaux travaux envisagés
Dans le cadre de la lutte contre les inondations

Opération	Description	Estimation prévisionnelle (M€ HT)
Programme d'aménagement « confluence Oust Vilaine »	- Réalisation d'un ouvrage de décharge sous la RD764 à St Perreux, rechargement de la route et vérinage du pont de la vieille Draye - Elargissement de l'Oust à la confluence avec la Vilaine - Arasement des remblais de la Vilaine à Rieux - Démolition de l'ancien pont d'Aucfer - Allongement du nouveau pont d'Aucfer - Réalisation d'une digue parallèle à la RD775 entre le nouveau pont d'Aucfer et le secteur des Châtelets - Gestion de la zone de dépôt des déblais	12
Programme d'aménagement Chère/Aujuais à Soudan et Châteaubriant	- Réalisation de zones de surinondation - Recalibrage ponctuel de la Chère à Châteaubriant - Modification de l'ouvrage de vidange de l'étang de la Torche à Châteaubriant	1.8
Programme d'aménagement de la Vilaine à Pont Réan et Guipry	- Curage du bief Pont Réan – Le Boel - Curage du bief Guipry – Malon - Amélioration des écoulements en amont du viaduc Sncf des Corbinières	6

ANNEXE 2 :

Programme d'aménagement de la confluence Oust/Vilaine

Description du programme d'aménagement

Le programme d'aménagement, tel qu'il avait été élaboré avec l'aide de la Mission d'Expertise Interministérielle était le suivant (voir carte en fin d'annexe) :

- 1) Ouvrage de décharge sous la RD764 ;
- 2) Digue le long de la RD775 ;
- 3) Démolition de l'ancien pont d'Aucfer ;
- 4) Elargissement de l'Oust ;
- 5) Allongement du nouveau pont d'Aucfer ;
- 6) Arasement des remblais de Rieux ;
- 7) Reprofilage de la Vilaine à la Goule d'Eau ;
- 8) Gestion de la zone de dépôt.

Tous ces aménagements (hors gestion de la zone dépôt) ont fait l'objet de simulations hydrauliques à partir d'un modèle monodimensionnel, à l'exception de l'action 7, qui nécessitait une étude hydraulique plus fine (modèle bidimensionnel), la modification du rayon de courbure de la Vilaine ne pouvant être simulée par des modèles hydrauliques « classiques ».

Cette étude complémentaire a été réalisée dans le cadre de l'avant-projet. Elle a mis en évidence **à posteriori** la faible efficacité de cet aménagement 5gain quasi nul sur les cotes de plus hautes eaux), pour un coût élevé (de l'ordre de 6 M€ HT) et un impact environnemental fort (800 000 m3 de déblais à traiter). **En conséquence, il a été décidé d'abandonner cet aménagement**. L'efficacité hydraulique du programme ne s'en trouve pas modifiée. Elle précisée dans le tableau page suivante.

Etat d'avancement - Chiffrage

Aspect hydraulique :

- 1) Ouvrage de décharge sous la RD764 : AVP terminé – estimation 580 K€ HT. Documents réglementaires finalisés ;
- 2) Digue le long de la RD775 : AVP terminé – dépassement de l'enveloppe prévisionnelle (contraintes géotechniques fortes) – estimation 1200 K€ HT. Documents réglementaires finalisés ;
- 3) Démolition de l'ancien pont d'Aucfer : AVP terminé – estimation 350 K€ HT. Documents réglementaires finalisés ;
- 4) Elargissement de l'Oust : AVP terminé – 2700 K€ HT. Documents réglementaires finalisés ;
- 5) Allongement du nouveau pont d'Aucfer : AVP terminé – estimation 2000 K€ HT. Documents réglementaires finalisés ;
- 6) Arasement des remblais de Rieux : AVP terminé – estimation 240 K€ HT. Documents réglementaires finalisés ;
- 7) Reprofilage de la Vilaine à la Goule d'Eau : **aménagement abandonné**. Estimation AVP 5800 K€ HT.;
- 8) Gestion de la zone de dépôt : AVP et documents réglementaires à finaliser. Estimation AVP provisoire (compte non tenu de l'abandon 7) : 2100 K€ HT.

Le montant global de l'opération est évalué au niveau de l'avant-projet à 9.2 M€ HT.

Aspect routier :

Le programme d'aménagement hydraulique induit un certain nombre de travaux routiers qui ne peuvent pas être déconnectés de celui-ci :

- 9) mise hors d'eau de la RD764 et vérinage du pont de la vieille Draye ;
- 10) mise hors d'eau de la RD775 et réaménagement du remblai d'accès à la zone industrielle de Redon ;
- 11) raccordements routiers aux divers aménagements.

Dans un souci de cohérence globale, et avec l'accord des départements du Morbihan et d'Ille et Vilaine, il a été décidé fin 2005 d'intégrer les travaux routiers au programme d'aménagement hydraulique dès la phase d'avant-projet, de façon à présenter à l'enquête publique un programme unique réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'IAV.

L'AVP pour cette partie du programme est en cours de réalisation. L'enveloppe supplémentaire est estimée en 1ère approche à 3 M €HT (à préciser).

Impact hydraulique :

Les simulations ont permis de mettre les gains en terme de d'abaissement de la ligne d'eau pour différentes crues de référence. Le tableau ci-dessous récapitule les résultats obtenus à trois endroits clé de la zone d'étude :

Point de calcul	Cotes crue Janvier 1995 (T = 60 à 70 ans) (*)		Cotes crue T = 50 ans (*)		Cotes crue T = 30 ans (*)	
	Actuel	Aménagé	Actuel	Aménagé	Actuel	Aménagé
ZI Aucfer	5.35	5.07	5.23	4.80	4.95	4.06
Châtelets	5.37	5.07	5.25	4.42	4.97	3.11
Pont St Nicolas	5.56	5.52	/	/	/	/

(*) période de retour estimée à la station du pont de Cran

On peut constater que si les gains sont intéressants pour une crue type Janvier 1995 (de l'ordre de 30 cm sur le secteur des Châtelets), ils deviennent beaucoup plus spectaculaires pour des crues de période de retour inférieure, qui, si elles n'atteignent pas les niveaux observés en Janvier 1995, n'en sont pas moins débordantes. **Ainsi, pour une crue de période de retour 30 ans au pont de Cran, le quartier des Châtelets est quasiment mis hors d'eau**.

Planning prévisionnel

Le dossier d'avant-projet complet ainsi que les documents réglementaires seront finalisés pour l'automne. L'ensemble du programme pourrait ainsi être transmis en préfecture pour instruction dans la foulée.

SAGE Vilaine

Commission Locale de l'Eau

Séance du 23 mai 2006

à Blain (44)

Délibération

3/ Avis sur la demande de reconnaissance de l'EPTB Vilaine

Etaient présents :

Collège des Elus :
Mesdames Andrée GAUDOIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire – Yvette ANNÉE, Conseillère Générale du Morbihan - Annie DAVY, Maire de Bédée (35) - Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac (44).
Messieurs Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay (56) – Henri BRIAND, Maire de Saint-Marcel (56) - Yves DANIEL, Maire de Mouais (44) – Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – François HERVIEUX, Conseiller Général du Morbihan - Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne, Président de la CLE du SAGE Vilaine – Michel TEXIER, Maire de Férel (56) - Marcel VERGER, Conseiller Général de la Loire-Atlantique.
Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisation professionnelles et associations :
Madame Françoise LACHERON, Bretagne Vivante - SEPNB.
Messieurs Michel DEMOLDER, Président du Collectif des Associations de Sinistrés du Bassin de la Vilaine - Henri DEUDON, SAUR – Jacques HAMONIC, Ligue Régionale de Canoë-Kayak de Bretagne - Hervé LE BOULER, Union Régionale des FDPPMA des Régions Pays de Loire, Centre – Michel LOQUET, Président de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Atlantique – Pascal MÉTAYER, Conchyliculteur - Camille RIGAUD, Président de l'Association « Eau & Rivières de Bretagne ».
Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :
Mesdames Françoise DELABY, DIREN des Pays de la Loire, représentant le Préfet de la Région des Pays de la Loire - Annie DUFAY, DIREN Centre, représentant le Préfet coordonnateur de bassin - Pascale FAURE, MISE d'Ille et Vilaine - Sylvie GUICHOUX-CLÉMENT, DDAF d'Ille et Vilaine, représentant la Préfète d'Ille et Vilaine - Fabienne HERBINOT, DIREN Bretagne – Représentant la Préfète de la Région Bretagne.
Messieurs Pierre AUROUSSEAU, Professeur Agrocampus de Rennes – Pierre-Marie CHAPON, Conseil Supérieur de la Pêche - Romain CHAUVIERE, MISE du Morbihan – Alain CRAVE, Chargé de Recherche CNRS, Géosciences - Philippe DUGRAVOT, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châteaubriant, représentant le Préfet de la Loire-Atlantique - Paul FERRAND, Responsable du Pôle de l'Eau de la Loire-Atlantique – Robert LE GENTIL, Agence de l'Eau Loire Bretagne (Agence de Nantes), – Daniel SALAUN, MISE des Côtes d'Armor, représentant le Préfet des Côtes d'Armor.

Etaient excusés :

Mesdames Nicole BOUILLON, Conseillère Générale de la Mayenne - Isabelle THOMAS & Annie LE POEZAT, Conseillères Régionales de Bretagne – Marie-Jo HAMARD, Conseillère Générale du Maine et Loire - Adeline L'HONEN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire.
Messieurs Daniel BARON, Maire d'Allaire (56) - Jean-Michel BOLLÉ, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Joël BOUVET, Maire de Brécé (35) - Jo BROHAN, Conseiller Général du Morbihan – Christian CANONNE, Conseiller Général de la Loire-Atlantique – Jean-Louis CHALOIS, Maire de Caulnes (22) – Michel DAVID, Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine - Philippe DAUNAY, Maire de Sens-de-Bretagne (35) – Henri DEROIN, Maire de Ploubalay (22) – Yves DONGUY, SEPNB - Marcel ETIENNE, SADE – Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine – Gilles GRIMAUD, Conseiller Général du Maine et Loire - Joël LABBÉ, Conseiller Général du Morbihan – Etienne LACOMBE, Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest - Denis LECLERC, Conseiller Général des Côtes d'Armor - Gérard LUCAS, CCI de Rennes - Yvon MAHÉ, Conseiller Général de la Loire-Atlantique, Président de l'IAV – Jean-Luc MADOUASSE, Maire de Saint-Martin sur Oust (56) - Michel MAHÉAS, Maire de Rieux (56) - Joël MAUPILÉ, Maire de Dompierre du Chemin (35) - Maurice MÉLOIS, Conseiller Général du Morbihan – Joseph MÉNARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – René MORICE, Maire de Glénac (56) – Jacques PAINVIN, Directeur de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest - Yves QUÉTÉ, Ingénieur Géo Sciences à l'Université de Rennes1 - René RÉGNAULT, Maire de Samson sur Rance (22) – Michel ROMESTAIN, Directeur Régional de VÉOLIA Eau - Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan - Christian TRICOT, Union Régionale des FDPPMA de Bretagne – Daniel TROTOUX, Maire de Saint-Armel (35).

Assistaient également à la séance :

Mesdames Gwénaël ARTUR, Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine – Céline CIBIEN, DDAF de la Loire-Atlantique - Delphine FORESTIER, Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Don - Carole FOUVILLE, Animatrice au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu – Françoise KERFANT, DDE d'Ille et Vilaine - Christine ROLEZ, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Redon.
Messieurs Nicolas DOUCHIN, Médiateur de l'eau au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Chère – Bertrand BARBIER-THALY, Technicien au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Trévelo – Frédéric FAISSOLLE, Conseil Général de la Loire-Atlantique – Jacky FLIPPOT, Adjoint au Maire de Blain (44) - Jean-Louis GIRARD, Sous-Préfecture de Redon – Jean-Luc GUILLAUME, Adjoint au Maire de Redon - Bernard JOULAIN, Mairie de Blain (44) – Philippe LAGUIONTE, Doctorant Géosciences CNRS - Frédéric POULLAIN, Conseil Général des Côtes d'Armor.
Services de l'IAV :
Mle Myriam MARTINS, Secrétariat de la CLE.
Messieurs Michel ALLANIC, Directeur – Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine - Sébastien BARON, Chargé de Mission « Programme de vulnérabilité auprès des entreprises dans le cadre de la lutte contre les inondations – Aldo PENASSO, Ingénieur Hydrologue - Anthony THOMAS, Stagiaire (réalisation inventaire des cours d'eau).

La CLE a pris connaissance de la demande d'avis faite par M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur pour le bassin Loire Bretagne, sur la reconnaissance du périmètre d'Etablissement Public Territorial de Bassin pour l'Institution d'Aménagement de la Vilaine.

La CLE, après avoir constaté que cette demande s'inscrit dans le droit fil des préconisations du SAGE Vilaine émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Jean-René MARSAC
Président de la CLE du SAGE Vilaine